

	Demande d'évaluation environnementale pour un projet
	Article R122-2 du code de l'environnement

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification du service dépositaire			
Service			
Test DueDate			
Département			
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)			
abdelrahman.fared.97@gmail.		RUE DU COLONEL PIERRE AVIA	75015
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Fared	Abdelrahman	responsable unite ADS pays salonais	
Coordonnées de la personne physique habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
01 11 11 11 11		abdelrahman.fared.97@gmail.com	
Autorisation portant la demande			
Autorisation environnementale			
2. Identification du projet			
Nature de l'objet de la demande			
☐ Nouveau projet, activité, installation ouvrage ou travaux ☒ Extension ou modification substantielle			
2.2 Ce projet a-t-il fait l'objet d'une décision de soumission après examen au cas par cas ou avis conforme ?			
☐ Oui ☒ Non			
2.3 Adresse du projet			
pareds	Terval	85120	85-Vendee

2.4 Références cadastrales (pour un projet terrestre)			
<i>Commune d'implantation, Code postal, N° de parcelle et Superficie de la parcelle</i>			
6 October - Giza,11511			
2. Références géographiques -pour un projet maritime, fluvial, ferroviaire, de voirie ou routier)			
<i>Situation</i>	<i>Domaine public concerné s'il y a lieu</i>	<i>Consistance du domaine public concerné (nature des biens)</i>	<i>Superficie de l'emprise</i>
Autorisations embarquées / demandées :			
Précisez la ou les catégorie(s) de la nomenclature relative à évaluation environnementale (annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement) dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée			
<i>N° de catégorie, N° et intitulé de sous catégorie</i>			
2. Installations nucléaires de base (dans les conditions prévues au titre IX du livre V du présent code, notamment en matière de modification ou d'extension en application de l'article R. 593-47). (INB), 2A			